



Valcabrère – St Bertrand-le-Comminges (31)



Pont du Gard (30)



Martel (46)

REGLEMENT

Le CoReg d'Occitanie organise, contrôle et homologue une randonnée permanente dénommée :

Les Boucles d'Occitanie

- 1- Cette randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes français et étrangers, licenciés ou non, régulièrement assurés pour la pratique de la bicyclette.
- 2- Les participants non licenciés FFvélo sont assurés au minimum en responsabilité civile par l'organisateur. Les participants doivent se déplacer dans le respect du code de la route, de la nature et de son environnement.
- 3- Les mineurs devront être obligatoirement accompagnés par un parent, tuteur légal ou éducateur qualifié.
- 4- Le participant fera viser son carnet de route par tampon du commerce ou photo du vélo devant le panneau des localités précisées sur le carnet de route.
- 5- Les randonnées seront effectuées au gré des participants sur une ou plusieurs années. Les 6 boucles ont été centrées sur Castres, ville centrale de la région Occitanie, mais le lieu de départ n'est pas imposé pour réaliser la totalité des 6 boucles d'Occitanie.
- 6- Des itinéraires sont proposés, mais ils peuvent être adaptés dans la mesure où ils passent par les lieux de contrôle imposés.
- 7- Le montant de l'inscription est fixé à :
 - 7 euros pour les licenciés FFvélo
 - 10 euros pour les non licenciés FFvéloA régler par chèque à l'ordre du CoReg d'Occitanie
Après réception de l'inscription, le participant recevra l'itinéraire détaillé et renseigné sur les curiosités touristiques
- 8- Une médaille spécifique sera attribuée pour l'homologation de chaque boucles et un trophée récompensera le lauréat des 6 boucles d'Occitanie

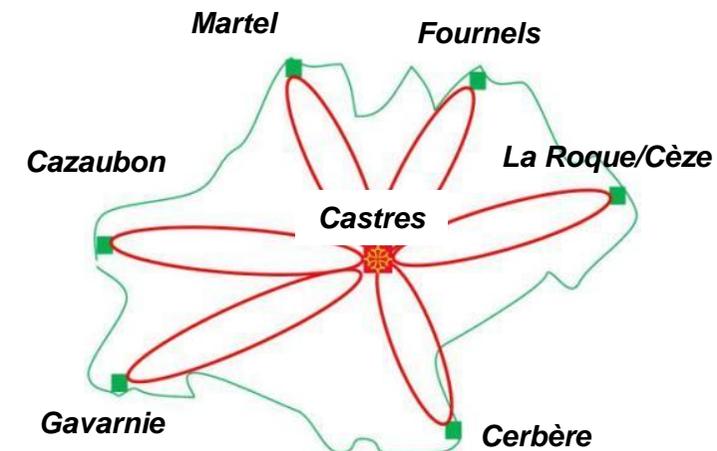
FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME



RANDONNEE PERMANENTE

Label national N° 364/22

Les Boucles d'Occitanie



Contact : Michel FONTAYNE

tél. 06 89 94 25 52

Email : occitanie-tourisme-sejours@ffvelo.fr

Les Boucles d'Occitanie sont composées de 6 grandes randonnées de 550 km à 965 km chacune avec un dénivelé de 5 460 m à 13 490 m. Elles couvrent toute la région d'Occitanie.

Les 6 boucles ont été tracées pour permettre de visiter 68 sites BPF répartis sur 15 départements.

Nombre de BPF	Département
5	Ariège
6	Aude
6	Aveyron
6	Gard
5	Haute-Garonne
6	Gers
6	Hérault
5	Lot
5	Lozère
3	Hautes-Pyrénées
2	Pyrénées orientales
5	Tarn
6	Tarn-et-Garonne
1	Cantal
1	Dordogne

Les sites BPF manquant pourront être visités par des aller-retour à partir des circuits proposés.

Les sites BPF (Brevet des Provinces Françaises), définis par la FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme), présentent les communes et lieux remarquables du territoire français. Chaque département comprend 6 sites BPF.

Les 6 circuits sont proposés à titre indicatif, la randonnée permanente peut être obtenue en ne passant que par les lieux de contrôle imposés.

Ils traversent plusieurs Parc Naturels Régionaux permettent de participer au Brevet des PNR.

Les boucles d'Occitanie 6 grandes randonnées

Haute-Garonne - Gers - Tarn-et-Garonne
550 km, 5 460 m - 9 BPF

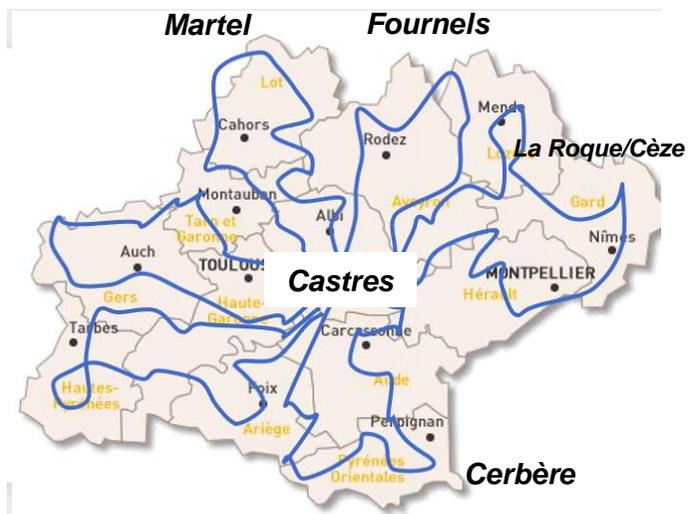
Lot - Tarn-et-Garonne – Lot
595 km, 8 000 m – 13 BPF

Aveyron - Lozère – Tarn
550 km, 8 230 m – 9 BPF

Aveyron - Lozère - Gard – Hérault
965 km, 13 490 m – 17 BPF

Ariège - Aude - Pyrénées orientales
730 km, 11 180 m – 11 BPF

Ariège - Hautes-Pyrénées
735 km, 10 240 m – 10 BPF



Gavarnie

Cadre réservé à l'organisation :



Les Boucles d'Occitanie Label national N° 364/22

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

E-mail :

Club :

N° FFvélo :

N° licence FFvélo :

« Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter en son entier ».

Je règle mon inscription :

- par chèque à l'ordre de « CoReg d'Occitanie »
- d'un montant de Euros

Fait à Le

Signature :

Bulletin et chèque à envoyer à :

Michel Fontayne

6, impasse Borde-Blanche

31490 BRAX